

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. BERRADA Ahmed, M. VARTORE Boris, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (0)

Absents : (1)

M. VIAL Patrice.

Secrétaire de séance : Mme ARDOIN Florence.

Rapporteur : Mme BRULEY Audrey

**DÉLIBÉRATION N° 053-2026 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION « 2 KG DE CULTURE »**

La Commune de Le Gua a la volonté de devenir partenaire de l'association « 2Kg de Culture » et elle organise dans le cadre de sa politique culturelle des spectacles systématiquement gratuits pour favoriser l'accueil d'un public élargi.

Elle souhaite également soutenir des initiatives solidaires de lutte contre les fragilités et propose de devenir partenaire de l'association « 2Kg de Culture », association créée en 2020 qui récolte des denrées alimentaires lors d'événements culturels pour soutenir les personnes précaires.

Le dispositif est déjà en place via Grenoble Alpes Métropole dans le cadre des 10 jours de la culture. L'intention est de le systématiser pour l'ensemble des spectacles proposés par la Commune de Le Gua et d'établir une relation partenariale durable.

Une convention de partenariat a été élaborée pour définir les modalités de collaboration entre la Commune et « 2kg de culture » :

- La Commune de Le Gua s'engage à intégrer « 2kg de culture » dans la promotion des événements culturels organisés sur son territoire,
- L'association de son côté fournit des outils de communication pour informer sur les modalités de collecte de denrées et assure la coordination avec le Secours Populaire pour la distribution des denrées.

La convention jointe en annexe ne donne lieu à aucune transaction financière entre les deux partenaires et elle est signée pour une durée indéterminée.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- approuve la convention de partenariat avec l'association « 2 kg de culture », jointe en annexe,
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Certifié conforme
Le Gua, le 29 septembre 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

Signature du secrétaire de séance

